

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.12.111.B

**Opération protection
de la ressource en
eau de Touvre : appel
d'offres restreint -
Maîtrise d'oeuvre
complète pour la
modernisation de
l'usine de production
d'eau potable du
Pontil à Touvre :
marché similaire**

LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

André BONICHON, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.111.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

OPERATION PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE TOUVRE : APPEL D'OFFRES RESTREINT - MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE POUR LA MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE : MARCHE SIMILAIRE

Par délibération n°156 B du 18 décembre 2014, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure d'appel d'offres restreint concernant la maîtrise d'œuvre pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du Pontil à Touvre.

La commission d'appel d'offres du 1^{er} octobre 2015 a attribué le marché au groupement CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (mandataire) (69289 LYON) / HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE (16000 ANGOULEME) / BUA FREDERIQUE ARCHITECTE (16000 ANGOULEME) / ATELIER DU SABLIER SARL (16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE), pour un montant total de 498 045 € HT.

Il convient aujourd'hui de passer un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence préalables avec le groupement titulaire du premier marché de maîtrise d'œuvre en application de l'article 30.7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En effet, GrandAngoulême souhaite confier au groupement de maîtrise d'œuvre de nouvelles missions, similaires à celle confiées précédemment et rendues nécessaires suite à l'évolution du programme. Certains aspects de l'opération n'avaient pas été traités dans le programme initial et ont été ajoutés par la maîtrise d'ouvrage de GrandAngoulême (ex. locaux nobles, aménagements paysagers liés aux demandes de l'Architecte des Bâtiments de France dans un secteur protégé, etc.).

Le coût prévisionnel des travaux associés à ce marché similaire est de 4 107 600 € HT, auquel s'applique un taux de rémunération de 3,1719 % soit un forfait de rémunération de 130 289 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un marché similaire relatif à la maîtrise d'œuvre pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du Pontil à Touvre attribué au groupement CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (mandataire) (69289 LYON)/ HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE (16000 ANGOULEME)/ BUA FREDERIQUE ARCHITECTE (16000 ANGOULEME) / ATELIER DU SABLIER SARL (16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE), ayant pour objet de confier au maître d'œuvre des missions similaires rendues nécessaires suite à l'évolution du programme pour un montant de 130 289 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer ledit marché similaire.

D'IMPUTER la dépense au Budget annexe EAU POTABLE, dans le cadre de l'opération 37200901.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 décembre 2017	<u>Affiché le :</u> 26 décembre 2017